

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-20166 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Production Finishing Operations
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H, 8 F
01.02.2011–31.01.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-20153 / 108984
Planzer Transports SA Filiale Dietikon, 1131 Tolochenaz
centre logistique: concerne le personnel des quais.
besoins spéciaux de consommation
14 H
05.11.2009–30.11.2012 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 11-20163 / 100116
Pavatex SA, 1701 Fribourg
Unités d'usinage et de finition PAVATEX
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-20105 / 111600
Glas Trösch SA Sécurité, 1630 Bulle
service de la maintenance: intervention lors de problèmes techniques
sur les équipements de la production.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-20122 / 112588
ISS Facility Services SA, 1227 Carouge GE
Interventions lors de problèmes techniques sur les infrastructures des bâtiments
et pour le déneigement chez les clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
50 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-20124 / 102075
ISS Facility Services SA, 1023 Crissier
Interventions lors de problèmes techniques sur les infrastructures des bâtiments
et pour le déneigement chez les clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
50 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-20126 / 112663
ISS Facility Services SA, 1951 Sion
Interventions lors de problèmes techniques sur les infrastructures des bâtiments
et pour le déneigement chez les clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
40 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-20128 / 112664
ISS Facility Services SA, 1701 Fribourg
Interventions lors de problèmes techniques sur les infrastructures des bâtiments
et pour le déneigement chez les clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
30 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-20146 / 111569
InfraPost SA, 1296 Coppet
Facility Services (dépannage) dans les cantons GE + VD (techniciens itinérants
régionaux)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-20148 / 111571
InfraPost SA, 2501 Biel/Bienne
Facility Services (dépannage) dans les cantons FR, NE, JU, BE
(techniciens itinérants régionaux)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

- 11-20149 / 111570
 InfraPost SA, 1023 Crissier
 Facility Services (dépannage) dans les cantons GE, VD, VS, FR, NE, JU, BE
 (techniciens itinérants régionaux VD/VS plus CVCSE région Ouest)
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
 2 H
 01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)

- 11-20162 / 100116
 Pavatex SA, 1701 Fribourg
 service de maintenance; intervention d'urgence et de dépannage (infrastructure et
 production) sur tout le site Pavatex de Fribourg.
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 2 H
 01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

- 11-20182 / 112675
 W.Benoit SA, 1202 Genève
 secteur exploitation: interventions lors de problèmes techniques des équipements
 chez leurs clients (chauffages, brûleurs, citernes etc).
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
 1 H
 01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-20189 / 112545
 Bâloise Assurance SA. Centre d'appel clientèle, 1002 Lausanne
 Helpdesk: réception des appels d'urgences lors d'accidents et de sinistres
 (client avec contrat d'assurance, pas de vente de nouveau contrat) survenus
 à leurs clients (contrat d'assurance) pour toute la Suisse Romande.
 besoins spéciaux de consommation
 9 H, 9 F
 19.09.2011–30.09.2013 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 11-20164 / 100116
 Pavatex SA, 1701 Fribourg
 Ligne de production (fabrication) de panneaux bruts (Pavatex et Pavaroc).
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 16 H
 01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

– 11-20196 / 111127

Société Air France SA Succursale de Meyrin, 1216 Cointrin
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H, 42 F
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

7 février 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail